Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D652026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 65/2026

RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait savoir, qu'en application de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a transmis à la mairie le rapport retraçant les activités de sa collectivité pour l'année 2025.

Chaque élu municipal a été destinataire d'un exemplaire dudit rapport. Il est également consultable en mairie.

Monsieur le Maire le présente au conseil municipal et demande à l'assemblée de prendre acte de cette communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités et de développement durable 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D652026-DE